

Cahier des charges pour l'organisation du National Open France Dragon

Date d'application : 1^{er} janvier 2022

Les articles écrits avec une police de couleur noire constituent des obligations que l'Autorité Organisatrice (OA) doit respecter.

Les articles écrits en bleu et en caractères italiques sont des recommandations que les concurrents seront satisfaits de voir respecter par le Club.

Les instructions de course jointes sont à respecter dans toute la mesure du possible (IC type FF Voile) et à compléter et/ou adapter selon vos spécificités locales.

1 – ADMINISTRATION

- a. L'association France Dragon attribue cette épreuve annuelle en respectant si possible la rotation prévue des OA qui en auront fait la demande au plus tard avant le 30 octobre de l'année N-1.
- b. L'avis de course devra être soumis pour validation à l'AFD qui s'engage à donner sa validation ou ses corrections sous huit jours.
- c. L'avis de course devra être publié au moins 4 mois avant la date du début de l'épreuve.
- d. Les instructions de course (voir fichier joint) devront être soumises à l'approbation de l'AFD. Prévoir le délai nécessaire à la relecture et aux corrections éventuelles. Elles devront être rédigées selon les IC types de la FF Voile et de l'IDA.
- e. Chaque document et/ou support de communication devra porter le titre de National Open France Dragon. L'AFD diffusera le plus largement les communications fournies par le club organisateur.
- f. L'AFD assumera une publicité dans la revue de l'IDA si le document lui est remis avant le 10 décembre de l'année N-1.
- g. Les dates de la manifestation ne devront pas chevaucher les grandes manifestations Internationales organisées par l'IDA : Gold Cup, Mondial et Championnat d'Europe. Le but est de permettre aux équipages qui le souhaitent de participer à l'ensemble de ces manifestations.

2 – ORGANISATION A TERRE

- a. Le programme devra prévoir au moins 4 jours de courses.
- b. L'OA s'engage à respecter et faire respecter les règles de classe. La règle 13.30 (pesée des équipages) sera appliquée.
- c. L'OA doit prévoir un (petit) lieu isolé à proximité du bureau des inscriptions pour la pesée des équipages.
- d. L'OA doit prévoir un local pour le comité de course, suffisamment grand pour accueillir tous les membres du Comité de Course (CC). Ce local n'a pas besoin d'être dédié en permanence : il ne sera occupé qu'avant les courses pour la réunion préparatoire matinale, et après les courses pour vérification du classement et débriefing de la journée.
- e. L'OA doit prévoir un local jury, apte à recevoir 5 à 6 personnes assises autour d'une table assez grande. Idéalement, cette salle doit être équipée d'une connexion WIFI dédiée et fiable, d'une imprimante et d'un photocopieur.
- f. La sortie de l'eau en fin d'épreuve doit faire l'objet d'une grande attention, de façon à éviter les bousculades sous la (les) grue(s). Il faut donc prévoir, organiser et communiquer la date, l'heure et l'ordre de sortie la veille du dernier jour de course.
- g. *L'OA organisateur doit prévoir des aides en nombre suffisant pour assister le jaugeur/mesureur si nécessaire.*

3 – ORGANISATION SUR L'EAU

- a. *Aucune marque de parcours (en particulier celle de près) ne devra se trouver à moins d'un demi mille de toute côte.*
- b. *Les parcours seront de type construit autour de quatre marques dont une porte sous le vent. Le premier bord de près ne devant pas être inférieur à 1 MN entre le milieu de la ligne de départ et la marque 1 (adaptable selon les conditions météo).*
- c. *Le bord entre la marque 1 et la marque 2 (« dog leg ») ne fera pas plus de 200 mètres et devra être orienté de sorte que l'envoi du spinnaker ne soit pas possible entre les deux marques.*

4 – ARBITRAGE (Règlementation fédérale)

- a. Les présidents du comité de course, du comité technique et du jury doivent être choisis sur la liste des arbitres nationaux de la FF Voile.
- b. Le Club organisateur doit prévoir des assesseurs au comité de course en nombre suffisant pour une bonne organisation des courses. Une attention particulière doit être apportée au choix du mouilleur, qui doit avoir une connaissance approfondie des lieux et pouvoir prévoir une météo à court terme.
- c. Le Club organisateur doit prévoir deux assesseurs au jury (juges régionaux minimum).
- d. Le déplacement, l'hébergement (J-1 à J+1) et la restauration des arbitres sont à la charge du Club organisateur.

5 – CLASSEMENT

- a. 4 courses devront être validées pour valider l'épreuve et attribuer le titre de Champion National de la Classe Dragon.
- b. Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- c. Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- d. Sera déclaré Champion National le premier Français du classement scratch.
- e. Deux classements seront établis : un classement scratch et un classement Amateurs.
- f. Des prix seront remis aux trois premiers de chaque classement.
- g. *Prévoir un souvenir pour tous les concurrents.*